

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN181

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la dernière phrase de l'alinéa 57, supprimer le signe : « , » après chaque occurrence du mot :
« permanentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.